

4COM IMMO
Société à responsabilité limitée
Au capital de 8.000 euros
Siège social : 22 Rue Duguay Trouin
29100 DOUARNENEZ
503 386 369 RCS QUIMPER

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
EXTRAORDINAIRE DU 30 MAI 2011**

L'an deux mille onze et le trente mai, à neuf heures, les associés se sont réunis au siège social, en assemblée générale extraordinaire sur convocation de la gérance.

Sont présents :

- La société SARL RP INVEST, propriétaire de 408 parts
représentée par Monsieur Ronan PERHIRIN
- Monsieur Régis ROUE , propriétaire de 196 parts
- Monsieur Ronan PERHIRIN, propriétaire de 196 parts

Total des parts présentes ou représentées : 800 parts en pleine propriété sur les 800 parts composant le capital social.

Monsieur Ronan PERHIRIN préside la séance en qualité de gérant associé.

Le président constate que les associés présents sont au nombre de 3 et possèdent ensemble 800 parts sur les 800 parts composant le capital social, soit 100 % dudit capital.

L'assemblée étant en mesure de délibérer valablement est donc déclarée régulièrement constituée.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- le texte des résolutions proposées.

Il déclare que le texte des résolutions a été mis à disposition des associés plus de quinze jours avant la date de la présente réunion, ce dont l'assemblée lui donne acte à l'unanimité.

RP

RR

Puis le Président rappelle que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant :

- **Modification à titre définitif de la date de clôture de l'exercice social et modification corrélative de l'article 4 des statuts,**
- **Pouvoirs en vue des formalités**

Le président ouvre ensuite la discussion.

Personne ne demandant la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes inscrites à l'ordre du jour.

PREMIERE RESOLUTION

L'assemblée générale décide de modifier à titre définitif la date de clôture de l'exercice social et de la fixer au 31 décembre de chaque année à compter de l'exercice social en cours.

Par suite, l'exercice social ouvert le 1^{er} juillet 2010 clôturera le 31 décembre 2011 au lieu du 30 juin 2011, et aura donc une durée exceptionnelle de 18 mois.

En conséquence, le second paragraphe de l'article 4 des statuts est modifié comme suit :

Article 4 – Durée – Exercice social

"L'exercice social commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre de chaque année."

Le reste de l'article est inchangé.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

DEUXIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale confère tous pouvoirs au Gérant et à Maître Hervé-Ronan JOURDREN, Avocat Associé au sein de la société Les Conseils d'Entreprises, 143 avenue de Kéradenec – CS 23014 – 29334 QUIMPER CEDEX, et généralement au porteur d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

Cette résolution mise aux voix, est adoptée à l'unanimité.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

De tout ce que dessus il a été dressé le présent procès-verbal qui, après lecture, a été signé par le gérant et les associés présents.

Ronan PERHIRIN, en son nom
et au nom de la SARL RP INVEST



Régis ROUE

